



Cycle de rencontres « Image des quartiers »

## Quelles stratégies d'attractivité pour les quartiers prioritaires ?

24 février 2022

9h – 11h30

# Présentation

## Les fragilités socio-économiques des QPV, associées à un déficit d'image, en font des territoires spontanément peu attractifs.

Les quartiers situés en géographie prioritaire regroupent un certain nombre de fragilités sociales et urbaines. Ils souffrent généralement d'une image dégradée auprès de la population<sup>1</sup>. Dans le but de pallier ces difficultés, les quartiers prioritaires bénéficient d'une action publique renforcée. Cette action publique vise à rééquilibrer les inégalités territoriales à l'échelle intercommunale à travers notamment l'intervention sociale et urbaine (renforcement des équipements et des services, développement social...). Parmi les QPV, certains bénéficient des programmes de renouvellement urbain en ce qu'ils sont identifiés comme présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. Le NPNRU vise notamment à diversifier l'offre de logement, améliorer le cadre de vie et rééquilibrer le peuplement pour plus de mixité sociale. Au regard de la composition sociale et des vulnérabilités des QPV, l'objectif d'attractivité consiste à lutter contre la ségrégation sociale et développer la mixité sociale et fonctionnelle dans ces territoires, en s'appuyant sur le changement d'image attendu des transformations urbaines et sociales. Le Conseil national des villes, dans son avis « Mixités : une richesse, une nécessité »<sup>2</sup> évoque la nécessité de prioriser l'attractivité en ce sens.

*« Il s'agit de travailler sur des leviers qui conduisent les habitants à faire le choix de s'installer et de rester dans un quartier, de se sentir bien dans leur environnement, leur cadre de vie quotidien et leur vie de quartier, de disposer d'une offre de logement et de services publics de proximité et de qualité. Il s'agit de favoriser les choix des parcours en travaillant sur l'attractivité et l'image des quartiers, en luttant contre les discriminations et stigmatisations notamment concernant les personnes les plus précaires et en valorisant les parcours et le bien-être des populations dans un objectif d'émancipation. »<sup>3</sup>*

## Par conséquent, la notion d'attractivité s'est progressivement imposée comme l'une des dimensions majeures de la Politique de la ville.

Pour preuve, on la retrouve dans plusieurs documents-cadre, tels que les contrats de ville ou le règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine « *Le soutien du NPNRU aux aménagements urbains et aux équipements publics s'inscrit dans l'objectif de réussir la transformation globale du quartier et le développement de son attractivité.* »<sup>4</sup>. C'est aussi la dimension principale choisie par le Cour des comptes pour évaluer l'efficacité de la Politique de la ville.<sup>5</sup>

L'attractivité territoriale se définit généralement comme la capacité d'un territoire à attirer et retenir les facteurs mobiles de production et/ou la population. La Cour des comptes, elle, retient trois principales dimensions de l'attractivité que sont : habiter, éduquer et implanter une activité économique. Pour autant l'attractivité des territoires, et notamment résidentielle, recouvre de nombreuses composantes à la fois objectives et subjectives :

- la capacité d'être : liberté de se nourrir, de se vêtir, de se loger, d'être en mesure d'échapper aux maladies évitables etc. ;
- la capacité d'agir : liberté de se déplacer, d'accéder à l'éducation, d'accéder au marché du travail, de bénéficier de loisirs ou de participer à la vie sociale et politique.<sup>6</sup>

---

<sup>1</sup> ENQUETE ONPV

<sup>2</sup> [HTTPS://AGENCE-COHESION-TERRITOIRES.GOUV.FR/SITES/DEFAULT/FILES/2021-09/2021.09.09%20-%20AVIS%20MIXITE%20UNE%20RICHESSSE%20UNE%20N%20C%20CESSIT%20A9.PDF](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2021.09.09%20-%20AVIS%20MIXITE%20UNE%20RICHESSSE%20UNE%20N%20C%20CESSIT%20A9.pdf)

<sup>3</sup> IBID

<sup>4</sup> REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANRU ART. 3.2 : [HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/DOWNLOAD/PDF?ID=Wy5pWnPRLN-OPWZQaivJA2FWo9WuZzYvHX\\_016YZST4=](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=Wy5pWnPRLN-OPWZQaivJA2FWo9WuZzYvHX_016YZST4=)

<sup>5</sup> COUR DES COMPTES, L'ÉVALUATION DE L'ATTRACTIVITÉ DES QUARTIERS PRIORITAIRES,

[HTTPS://WWW.CCOMPTES.FR/FR/PUBLICATIONS/EVALUATION-DE-LATTRACTIVITE-DES-QUARTIERS-PRIORITAIRES](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/evaluation-de-lattractivite-des-quartiers-prioritaires)

<sup>6</sup> AMARTYA SEN. .32 DE L'ARTICLE « L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES : UN CONCEPT MULTIDIMENSIONNEL

L'attractivité des territoires est le plus souvent abordée dans une logique de mise en concurrence des territoires. Les villes et les métropoles sont particulièrement concernées, à l'instar de ce que l'on peut observer avec les nombreux palmarès de « meilleures villes ». Les *politiques d'attractivité d'une ville ou d'un territoire se fondent essentiellement sur des critères de performances économiques* (implantations d'entreprise, créations d'emplois, capitaux, revenus...) *qui éclipsent les facteurs humains et environnementaux.*<sup>7</sup> Ainsi, elle ne saurait être pensée de la même façon quand elle s'applique aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

## Quels constats sur les stratégies actuelles ? Quelles sont les moyens mis en œuvre ?

Les QPV bénéficient d'une politique interministérielle qui entend agir sur l'ensemble des composantes de leur attractivité.

Pour autant, dans son rapport d'évaluation de l'attractivité des quartiers prioritaires, publié le 2 décembre 2020, la Cour des comptes précise que l'attractivité de ces quartiers a peu progressé entre 2008 et 2018, et ce malgré les moyens financiers déployés. Les juges estiment que « la politique de la ville ne prend en compte que de manière partielle les multiples dimensions susceptibles de rendre un quartier attractif pour de nouveaux habitants comme pour ceux qui y résident déjà et souhaitent ou pourraient souhaiter y rester. ».

Ils constatent un phénomène de "déprise" économique et commerciale, des difficultés à attirer de nouvelles activités économiques, **une image de ces quartiers qui se dégrade**, et une paupérisation dans six des huit quartiers étudiés.

Actuellement, l'outil principal d'attractivité et de mixité de la Politique de la ville<sup>8</sup> est le programme de rénovation urbaine ; il fait de la diversification de l'habitat l'outil principal de la mixité sociale. La diversification doit être accompagnée d'autres opérations visant par exemple à améliorer la sécurité. Par ailleurs, les stratégies d'attractivité reposent le plus souvent sur des opérations urbaines de grande ampleur, la création de « lieux-totems » du développement économique ou de la culture, l'évènementiel et les campagnes de marketing territorial.

Max ROUSSEAU<sup>9</sup>, docteur en sciences politiques s'intéressant aux politiques urbaines dans les territoires post-industriels estime, comme d'autres spécialistes, que « *le développement de vastes opérations d'aménagement dans des territoires répulsifs aux yeux des investisseurs se révèle, dans bien des cas, contre-productives.* ». Si quelques effets positifs sont visibles comme le développement d'emplois pour les habitants du territoire, les effets pour la mixité sociale et particulièrement sur la mixité résidentielle sont peu probants. En cas de réussite, d'autres effets pervers de ces politiques d'attractivité sont visibles. Ils résultent du phénomène de gentrification qui peuvent amener les ménages les plus fragiles à quitter le territoire (augmentation des coûts de la vie notamment par la montée en gamme des commerces, services et loyers).

## De nouvelles manières de penser l'attractivité

Depuis quelques années, de nouvelles réflexions émergent concernant l'attractivité. Ces réflexions visent à penser autrement la mesure de l'attractivité et intégrer la notion de bien-être, de qualité de vie et de soutenabilité.

Au regard de ce contexte, il nous apparaît essentiel de nous poser les questions suivantes :

- Quelles stratégies d'attractivité peut-on adopter dans une logique intercommunale en tenant compte des besoins et des aspirations des habitants et usagers ?
- Comment faire évoluer les stratégies ou actions en faveur de l'attractivité pour mieux répondre aux besoins des QPV ?

La Cour des comptes, parmi ses recommandations, lance un appel à une gouvernance plus décentralisée de la politique de la ville vers des projets de quartier. Elle plaide également pour la définition d'objectifs **plus précis et mesurés par quartier.**

---

<sup>7</sup> [FIONA OTTAVIANI, ENSEIGNANTE-CHERCHEUSE EN ECONOMIE - GRENOBLE ECOLE DE MANAGEMENT](#)

<sup>8</sup> IL EXISTE D'AUTRES OUTILS ET POLITIQUES DE DROIT COMMUN DONT L'OBJECTIF EST DE FAVORISER LA MIXITE SOCIALE, COMME LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN DU LOGEMENT : POLITIQUES D'ATTRIBUTIONS DU LOGEMENT SOCIAL, LOI RELATIVE A LA SOLIDARITE ET AU RENOUVELLEMENT URBAIN (DITE LOI SRU) ...

<sup>9</sup> [HTTPS://WWW.COURRIERDESMAIRES.FR/98698/LES-POLITIQUES-DATTRACTIVITE-DANS-LES-VILLES-EN-DECLIN-SONT-CONTRE-PRODUCTIVES/](https://www.courrierdesmaires.fr/98698/LES-POLITIQUES-DATTRACTIVITE-DANS-LES-VILLES-EN-DECLIN-SONT-CONTRE-PRODUCTIVES/)

## Objectifs du webinaire

- Appréhender les enjeux de l'attractivité appliquée aux QPV
- Identifier différents leviers d'action en s'appuyant sur des retours d'expérience et des expertises
- Ouvrir la réflexion pour des stratégies globales d'attractivité adaptées aux spécificités des QPV.

## Public cible

Cette rencontre à distance s'adresse :

- aux professionnels et élus de la Politique de la ville et du renouvellement urbain ;
- à toutes celles et ceux des services de droit commun intervenant sur l'attractivité comme les services en charge du développement économique ou de l'aménagement du territoire

# Programme

9h – 9h30

## **Cadrage théorique concernant l'attractivité**

**Présentation des dernières avancées en matière de recherche sur les facteurs d'attractivité quand on place le bien-être des populations au cœur de l'analyse.**

Intervenante : Lise Bourdeau-Lepage, est Professeur des universités en géographie à l'université Lyon 3, Docteur en économie et Chercheur à l'UMR Environnement, ville, société. Elle s'intéresse à la place de la nature en ville, la mesure du bien-être, l'attractivité territoriale et les inégalités socio-spatiales.

Elle a publié plusieurs ouvrages dont en 2020 : [Évaluer le bien-être sur un territoire. Comprendre pour agir sur les facteurs d'attractivité territoriaux](#), en 2017 : *Attractivité et compétitivité des territoires : théories et pratiques* (avec V. Gollain)

Elle est Présidente de [l'Association de Science Régionale de Langue Française](#)

Elle fait partie du palmarès des personnalités du forum des projets urbains les 100 qui font la ville.

En savoir plus <https://sites.google.com/site/lisebourdeaulepage/> et sur twitter : @lblepage

9h45 – 10h30

## **L'attractivité dans les QPV : enjeux et spécificités**

Intervenants :

Helga Mondésir, Responsable de l'observatoire national de la politique de la ville, Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

En savoir plus : <http://www.onpv.fr/>

Mme Valérie Delion-Grenier, secrétaire adjointe du Conseil National des Villes

En savoir plus : [AVIS MIXITES : UNE RICHESSE, UNE NECESSITE « Pour des mixités choisies et émancipatrices : CHANGER DE REGARD ET DE METHODE »](#)

10h45 – 11h15

## **Présentation d'une démarche inspirante : La ville du quart d'heure.**

### **Une opportunité pour les QPV ?**

Intervenants :

Carlos Moreno, Professeur des Universités, expert international de la Smart City humaine, expert villes, territoires de demain. Auteur de *Droit de cité. De la "ville-monde" à la "ville du quart d'heure"*

En savoir plus : <https://www.moreno-web.net/wordpress/wp-content/uploads/2020/12/Livre-Blanc-2-Etude-ville-quart-heure-18.12.2020.pdf>

Franck Lainé, Directeur de la Politique de la Ville, Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane  
Vincent Froger, Directeur Adjoint, Agence d'urbanisme de l'Artois

 [\*\*Inscription en ligne\*\*](#)

---

RENSEIGNEMENTS :

---



Cindy GUILLOTTE

Chargée de mission

[c.quillotte@irev.fr](mailto:c.quillotte@irev.fr) – 03 20 25 61 57